

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-10-6-5

Séance du vendredi 3 juillet 2009

### **C251 ET C751 GERPLAN : ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de donner, dans le cadre de la démarche GERPLAN, un avis favorable:

- ❖ à la communauté de communes de Cernay et Environs pour la deuxième phase de l'étude paysagère et écologique des zones industrielles Europe, les Pins et d'Uffholtz pour un montant de 2.915 € (montant éligible 5.830 €, taux d'intervention 50%), les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738/C751,
- ❖ à la communauté de communes de la Région de Guebwiller. pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux et d'un matériel de désherbage à eau chaude pour un montant total de 7.879,60 € (montant éligible 39.398 €, taux d'intervention 20%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- ❖ à la communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace pour l'acquisition d'un désherbeur thermique pour un montant total de 236,40 € (montant éligible 788 €, taux d'intervention 30%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,

- ❖ à l'association Patrimoine paysan de montagne pour la création de supports de communication et la promotion de la fête paysanne au col des Bagenelles pour un montant total de 1.432 € (montant éligible 2.864 €, taux d'intervention 50%), les crédits nécessaires étant imputés au 65/6574/F738/C751.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions